

RIIRS

REGROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DES INTERVENANTS RETRAITÉS DES
SERVICES DE SANTÉ

MÉMOIRE DU RIIRS
PRÉSENTÉ AU SECRÉTARIAT AUX ÂÎNÉS – MINISTÈRE DE LA FAMILLE

DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR CONTRER LA MALTRAITANCE
ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES 2017-2022



Regroupement interprofessionnel
des intervenants retraités
des services de santé

Table des matières

1- Remerciements	2
2- Introduction	3
3- Présentation de l'organisme.....	4
4- Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022	6
4.1 Thématique 1 : Rejoindre les personnes aînées dans tous les milieux de vie	6
4.2 Thématique 2 : Favoriser une culture de bientraitance envers les personnes aînées	7
4.3 Thématique 3 : Renforcer les actions concernant la lutte contre la maltraitance financière et matérielle envers les personnes aînées	8
4.4 Thématique 4 : Répondre aux besoins de chacun dans un contexte de diversité sociale et de pluralité des modèles d'aînés	9
4.5 Thématiques diverses touchant les membres de notre Regroupement.....	11
4.5.1 La maltraitance et les proches aidants	11
4.5.2 Les disparités régionales	12
5- Conclusion	13

1. Remerciements

Nous remercions madame la ministre Francine Charbonneau et son cabinet pour l'invitation à participer à cette consultation. Nous remercions également toute son équipe pour leur volonté d'engagement à contrer la maltraitance chez les aînés, par la reconduction d'un second plan d'action, qui se veut un guide comprenant plusieurs actions pour mieux protéger nos aînés de la maltraitance et des abus. Que la maltraitance laisse la place à la bientraitance et permette aux aînés de vieillir en toute sécurité dans leur milieu de vie.

Un remerciement plus particulier à madame Marie Beaulieu, titulaire de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées, qui a fait de ses travaux de recherche sur la maltraitance envers les aînés, sa priorité.

2. Introduction

Nous sommes d’avis que la situation présente et à venir des aînés au Québec nécessite une prise de conscience et une action de la part du gouvernement. Le taux de vieillissement de la population québécoise est un fait incontestable, tout comme le sont les besoins particuliers des aînés qui en résultent.

Les aînés que nous représentons, comme tous ceux du Québec, souhaitent vivre cette étape de leur vie avec la plus grande autonomie en demeurant le plus longtemps possible à leur domicile, tout en ayant le soutien nécessaire pour vivre en sécurité.

Nos membres, qui étaient toutes des professionnelles de la santé dans leur vie professionnelle, ont été à même de constater les défis que pose la vulnérabilité des aînés face à la maltraitance, ayant œuvré pour cette clientèle, entre autres, dans le système de santé.

Nous sommes d’avis que le constat que nous faisons est partagé par l’ensemble de la population et des intervenants. Le temps est venu de poser des gestes concrets pour contrer cette réalité et nous ne pouvons que saluer l’initiative de mettre en place des mesures permettant aux aînés de vivre dans une plus grande sécurité et en confiance dans leur milieu de vie.

La reconduction du projet PAM pour les années 2017-2022 nous rassure quant à la volonté du gouvernement de trouver des solutions pour le défi de société que représente la maltraitance envers les aînés.

3. Présentation de l'organisme

Le Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé (RIIRS) était à l'origine, un regroupement d'infirmières retraitées. Il a été créé en 1992 par la volonté d'infirmières sur le point de prendre leur retraite ou déjà retraitées et supporté par la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ). Ces pionnières souhaitaient rassembler leurs consœurs retraitées afin de recréer un sentiment d'appartenance, éviter l'isolement et donner une voix collective à ces retraitées.

Depuis, le RIIRS n'a cessé de croître et en 2006, il s'est agrandi et enrichi en intégrant des infirmières et infirmiers auxiliaires, des inhalothérapeutes ainsi que des perfusionnistes.

Notre Regroupement compte actuellement près de 10 000 membres répartis dans 12 régions du Québec identifiées comme suit :

Région 01 : Bas- St-Laurent - Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Région 02 : Saguenay-Lac St-Jean – Nord-du-Québec

Région 03 : Québec – Chaudière-Appalaches

Région 04 : Mauricie - Centre-du-Québec

Région 05 : Estrie

Région 06 : Montérégie

Région 07 : Montréal - Laval

Région 08 : Lanaudière

Région 09 : Outaouais

Région 10 : Abitibi-Témiscamingue

Région 11 : Laurentides

Région 12 : Côte-Nord – Basse-Côte-Nord

Nous sommes une organisation d'action collective visant à favoriser une meilleure défense des droits et intérêts des membres, à fournir le soutien nécessaire à l'amélioration de leur qualité de vie et participant aux grands débats publics relatifs aux intérêts des retraités.

Nous vous livrons nos commentaires à titre de retraités du secteur de la santé ayant acquis une grande connaissance des particularités du système et aux prises avec les mêmes préoccupations que l'ensemble des aînés du Québec.

Le présent mémoire est le résultat d'une démarche de réflexion visant à protéger nos membres ainsi que la population aînée de toutes situations éventuelles d'abus ou de maltraitance.

4. **PAM 2017-2022 : Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées**

4.1 **Thématique 1 : Rejoindre les personnes âgées dans tous les milieux de vie**

Les aînés souhaitent de plus en plus choisir leur domicile pour y vieillir en toute sécurité et obtenir les services qui leur permettront d'atteindre cet objectif. Dans ce présent mémoire, nous tenons pour acquis que la réalité des personnes vivant en CHSLD est tout autre que celles des gens qui demeurent à domicile, étant donné qu'ils ont perdu leur autonomie. Nous souhaitons que le nombre d'intervenants dans ces établissements soit augmenté pour répondre adéquatement au minimum de soins requis (3 heures et demie par jour). Aussi, nous pensons qu'il serait souhaitable de sensibiliser les intervenants aux besoins spécifiques et coutumes des aînés et prendre le temps d'observer si les aînés vivent ou non de l'intimidation ou du harcèlement.

Considérant que les aînés font le choix de leur résidence, autant leur domicile qu'une résidence privée pour personnes âgées, selon leur degré d'autonomie, nous regroupons pour cette thématique toutes ces personnes. Ainsi, nous formulons des propositions conjointes pour rejoindre les aînés autonomes et semi-autonomes vivant dans la communauté. Nous sommes d'avis que les bénévoles et autres intervenants qui côtoient ces personnes doivent établir un climat de confiance avec elles afin de recueillir les confidences en cas de maltraitance. **Pour ce faire, nous recommandons de former les intervenants en soutien à domicile, bénévoles ou autres, en ce sens. Nous pensons que ce climat de confiance s'établira uniquement s'il y a une constance dans le personnel qui se présente chez l'aîné, c'est-à-dire que la même personne puisse développer avec le temps et le nombre de visites un lien privilégié, permettant à l'aîné de lui dévoiler une situation problématique.**

Nous considérons que le soutien à domicile, développé pour répondre aux besoins des aînés de choisir leur domicile pour y vieillir, n'a pas été valorisé ces dernières années. Ainsi, les ressources sont en baisse et ne peuvent donc répondre adéquatement aux nombreuses demandes minimales pour permettre aux aînés de vieillir chez eux. De fait, nous pensons que les ressources qui sont attribuées au soutien à domicile doivent être augmentées pour mieux répondre à leurs besoins.

Pour les résidences privées d'aînés, nous recommandons de faire intervenir une personne extérieure à la direction de la résidence pour vérifier le niveau de vulnérabilité de la personne. Ainsi, cette ressource indépendante pourrait supporter l'aîné dans sa dénonciation.

4.2 Thématique 2 : Favoriser une culture de bientraitance envers les personnes aînées

Nous sommes d'avis que la promotion de la bientraitance envers les aînés véhiculera une image positive. Nous pensons que cette culture est de nature préventive et qu'elle pourra se développer dans la société en passant par l'éducation, et ce, en commençant dès la maternelle. Toutefois, cette culture ne doit pas, selon nous, remplacer la dénonciation de la maltraitance qui devra continuer à être nommée et connue comme étant un problème de société qui persiste.

Dans les milieux de vie des personnes aînées, nous recommandons de faire connaître à ces derniers, leurs capacités et pouvoirs malgré leur situation de dépendance. Nous pensons que les personnes aînées ont l'obligation de

s'approprier cette notion de bientraitance. En imposant une attitude de bientraitance envers eux, les aînés réduiront ainsi leur niveau de vulnérabilité.

Pour favoriser cette culture au sein des aînés, nous préconisons comme moyen un accompagnement qui serait fait par une personne ressource formée à cet effet. Soit par le biais de formation de groupe ou encore d'accompagnement personnel, le tout serait au cœur d'une campagne gouvernementale, la publicité télévisuelle rejoignant bien la clientèle de cet âge.

4.3 Thématique 3 : Renforcer les actions concernant la lutte contre la maltraitance financière et matérielle envers les personnes âgées

Pour continuer à lutter contre la maltraitance financière des aînés, nous préconisons l'information. Comme nous considérons que l'arnaque est une forme importante de maltraitance, nous pensons qu'il importe de sensibiliser et d'informer les aînés sur les divers moyens et outils utilisés par les arnaqueurs pour atteindre leurs objectifs. Plusieurs situations de fraude originent maintenant de l'Internet un moyen de communication encore nouveau pour les aînés. Nous constatons d'ailleurs que certains de nos membres ont vécu ce genre de situations problématiques. Ainsi, il serait d'intérêt de faire de l'éducation aux aînés pour la prévention de ce type de fraude.

Par ailleurs, nous considérons important d'informer les aînés que les abus financiers proviennent fréquemment de leurs proches. Ce type de problème touche particulièrement les faiblesses et la réalité des aînés. Ils deviennent encore plus vulnérables puisqu'ils sont dépendants et impliqués affectivement.

Notre groupe est composé à 90 % de femmes dont le revenu est, en général, faible. Nos membres sont donc des cibles potentielles pour cette forme de maltraitance financière.

Pour lutter contre ce type d'abus, nous suggérons les mêmes ressources que celles proposées au point 4.1. En fait, ces intervenants bénévoles ou autres en gravitant dans l'environnement de l'aîné développeront un lien de confiance avec lui. L'aîné se sentira alors plus en sécurité pour dénoncer une problématique qui l'inquiète. Il est entendu qu'une formation spécifique et adéquate pour faciliter la dénonciation sans peur ni crainte est souhaitable.

4.4 Thématique 4 : Répondre aux besoins de chacun dans un contexte de diversité sociale et de pluralité des modèles d'aînés

Nous reconnaissons que cette diversité sociale se retrouve parmi nos membres quoiqu'il demeure difficile pour nous d'identifier ces différentes réalités au sein de notre groupe. Parmi cette pluralité de modèles d'aînés, notre réflexion s'oriente surtout sur les personnes inaptes. En fait, nous considérons qu'en devenant inapte, la personne aînée devient une proie facile aux mauvais traitements par son entourage. Un aîné atteint d'Alzheimer, par exemple, vivra une grande perte de contrôle croissante et devra se fier nécessairement sur les autres.

Nous recommandons pour pallier ce type de problème une intervention préventive qui doit d'abord se traduire par la vigilance des ressources qui gravitent autour de la personne. Aussi, nous sommes d'avis qu'une ressource, attribuée à la personne

vivant à son domicile ou en résidence privée, serait en mesure de planifier une éventualité d'inaptitude. Cette professionnelle extérieure pourrait guider l'aîné dans le cheminement préventif vers un mandat de protection, ou autres mesures, tout en l'éclairant de façon objective sur le choix de l'aidant à nommer comme responsable.

Quant aux minorités non visibles présentes parmi nos membres soient les gaies et lesbiennes, nous considérons que l'isolement sera pour eux la préoccupation principale. Ces gens ayant atteint l'âge de la vieillesse en vivant leur réalité dans le secret, pour la plupart, feront face à de nouveaux défis en intégrant une résidence privée ou publique en couple, par exemple.

Nous estimons que les efforts doivent continuer à être mis dans les campagnes d'opinion publique pour aider à combattre les préjugés dont ils pourraient être victimes dans ces nouveaux milieux de vie. D'ailleurs, nous pensons que la sensibilisation devra également cibler les aînés eux-mêmes, car ce sont souvent eux qui, par leurs opinions plus rigides, contribuent à propager certains tabous envers la communauté gaie.

4.5 Thématiques diverses touchant les membres de notre Regroupement

4.5.1 La maltraitance et les proches aidants

Le RIIRS tient à soulever le point de la maltraitance en lien avec les proches aidants de personnes âgées. Au cours de nos carrières de professionnelles de la santé nous avons été à même de constater toutes sortes de maltraitements insidieux dans ce type de relation aidant-aidé. De fait, notre expérience professionnelle passée nous permet d'affirmer qu'il existe souvent un climat de tension entre l'aidant et l'aidé d'une même famille. D'ailleurs, la famille qui ne reconnaît pas l'aidant comme tel lui inflige également une certaine forme d'injustice. La maltraitance familiale, plus sournoise encore que les autres, se traduit souvent par de la violence verbale pouvant venir d'une part ou de l'autre. Parfois, la personne aidée use de manipulation envers son aidant qui se retrouve coincé et dépourvu devant cette situation. Nous en sommes témoins puisque notre métier nous amène de soi à devenir proches aidantes. La problématique vient du fait que cette maltraitance en lien avec les proches aidants ne sera souvent pas reconnue et encore moins déclarée.

Le RIIRS recommande de porter une attention particulière à la problématique de la maltraitance sournoise qui peut exister entre un aidant et un aidé naturels dans le PAM 2017-2022. Nous sommes d'avis qu'une des solutions est d'assigner une ressource externe, en travail social par exemple, pour suivre ces personnes de près et les rencontrer chacune séparément afin de susciter la confiance et ainsi dénoncer la situation.

4.5.2 Les disparités régionales

Nous constatons parmi nos membres qu'il existe des disparités régionales importantes quant aux besoins, aux ressources et aux services. À titre de professionnelles de la santé, nous avons été à même de faire le constat de ces différences qui existent et nous considérons qu'elles doivent être tenues en compte.

Nous recommandons que les besoins, les ressources et les services nécessaires au développement du PAM 2017-2022 soient déployés en tenant compte des réalités et des disparités régionales.

5. Conclusion

La mission du RIIRS est la défense des droits et des intérêts des aînés qui sont ses membres; le plan pour contrer la maltraitance est donc directement en lien avec cette mission.

Nous sommes d'avis que la réalité vécue par les aînés exige une augmentation des services et ressources indispensables afin qu'ils puissent choisir en toute liberté leur milieu de vie. L'éducation sur la notion de bientraitance, la formation sur la maltraitance et l'augmentation du support par des ressources qui seront appelées à intervenir auprès des aînés sont les fondations sur lesquelles le programme devra prendre assise.

Le vieillissement de la population et l'accroissement des besoins et services pour les aînés qui en découlent sont des réalités du Québec d'aujourd'hui et de demain. La volonté des aînés de choisir leur domicile pour y vieillir en sécurité et dans un minimum de vulnérabilité est aussi une réalité et doit être considérée. Le RIIRS est d'avis que nous devons nous donner les moyens et les outils afin de répondre à ces défis et le PAM 2017-2022 s'inscrit dans cette démarche collective.



Regroupement interprofessionnel
des intervenants retraités
des services de santé

RIIRS

Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé

405-1170 boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 2E3
Téléphone : 418 626-0861 Télécopieur : 418 626-0799
info@riirs.org • www.riirs.org